



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 23 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 17 juin 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Geneviève GUEYDON
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Christelle LION est désignée secrétaire de séance.

Objet : Création de postes dans le tableau des effectifs du personnel communal

Il est rappelé que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois de la collectivité.

Considérant que deux agents sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur dans le cadre de la promotion interne 2026 et au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe suite à l'obtention d'un examen professionnel,

Considérant qu'il n'existe pas de postes de rédacteur et d'Adjoint administratif Principal 2ème Classe dans le tableau des effectifs du personnel,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- De créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, un poste de Rédacteur – temps complet (35h00)
- De créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe – temps complet (35h00)
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget municipal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 24 juin 2026



Le Maire,


Fabrice TREPCZYNSKI